

Concours d'histoire scolaire franco-allemand EUSTORY – France 2018-2019

La Paix après la « Grande Guerre » en France, en Allemagne et en Europe. Mémoires et héritage d'un conflit mondial

La *Fédération des Maisons Franco-Allemandes* et la *Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale* ont souhaité poursuivre le travail de mémoire et d'histoire franco-allemand entrepris depuis 2014.

Les deux partenaires proposent ainsi, dans le cadre de EUSTORY-France, un concours d'histoire scolaire franco-allemand pour l'année scolaire 2018-2019, avec le soutien d'un consortium de partenaires. Ces partenaires institutionnels du concours s'inscrivent dans les initiatives culturelles, pédagogiques et scientifiques franco-allemandes :

- le MEN (DGESCO) ;
- les Goethe-Instituts ;
- l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ;
- l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG) ;
- la fondation Körber-Stiftung ;
- l'Ambassade de France en Allemagne et l'Institut Français en Allemagne.

D'autres partenaires sont sollicités en vue de leur soutien scientifique, organisationnel et financier.

Thème du concours :

**La Paix après la « Grande Guerre » en France, en Allemagne et en Europe.
Mémoires et héritage d'un conflit mondial**

Après avoir invité les enseignants français et allemands lors de l'année scolaire 2017-2018 à un « travail de mémoire » sur les offres de paix pendant la guerre, la fin du cycle commémoratif du Centenaire de la Première Guerre mondiale apparaît propice à une réflexion pédagogique sur la question de la résolution de la paix après la guerre.

Avec l'armistice du 11 novembre 1918 et l'ouverture de la conférence de la paix de Paris le 18 janvier 1919, c'est bien la question de la paix après la guerre qui est au cœur des réflexions des sociétés européennes. De la Grande Guerre naît la société des Nations (SDN) et sans doute l'espoir d'un nouvel ordre européen fondé sur une union plus étroite des gouvernements et des peuples. Pourtant, la période comprise entre la fin de 1918 et le début des années 20 est marquée par la poursuite de la guerre notamment en Europe centrale et de l'est. Révolutions, tensions nationalistes et guerres civiles se développent au moment où les pays vainqueurs discutent des frontières et d'un possible règlement de la Grande Guerre.

Les traités de paix semblent en ce sens davantage alimenter les tensions que les apaiser, en particulier à cause du traitement des vaincus et des discordances entre les intérêts des pays vainqueurs. D'autant que le traité de Versailles du 28 juin 1919 a été un des principaux instruments de propagande du national-socialisme qui s'installe finalement en Allemagne en 1933.

Comment les dirigeants pouvaient-ils régler le conflit qui a fait tant de morts et de destructions ? Sur quelles bases, selon quels principes ? Les traités de paix dont accouchent les dirigeants pouvaient-ils maintenir une paix durable selon le vœu émis dans les 14 points de Wilson (janvier 1918) ?

Ces questions nous interrogent aujourd'hui sur la manière de faire la paix après la guerre et sur la difficulté de fonder et rendre pérenne une unité de vue et de destin en Europe. Elles invitent également à penser l'héritage de la guerre, et notamment la manière dont elle est mise en mémoire par les sociétés française et allemande. La reconstruction, les monuments aux morts, les productions locales de textes mémoriaux disent le traumatisme de la guerre. Comment la guerre a été "remémorée", "rappelée" ou "rejetée" (premières associations d'anciens combattants, monuments aux morts, pacifisme, les premières rencontres pacifistes franco-allemandes, procès en réhabilitation des "fusillés pour l'exemple", les associations nationalistes allemandes qui rejettent les "traités de paix", ...) ?

Les élèves français et allemands sont invités à s'interroger sur l'histoire de la construction de la paix entre les ex-belligérants à l'occasion de l'année scolaire 2018-2019.

Ils veilleront à travailler sur des sources contemporaines du conflit et de l'après-guerre, tout en émettant des réflexions sur la question de la paix en Europe aujourd'hui. Il leur est proposé de travailler à partir d'exemples locaux : presses, monuments et traces dans les communes, les départements.

Les travaux réalisés en tandem franco-allemand, illustrés de documents d'archives commentés, sont privilégiés.

Règlement du concours :

Qui participe ? Le concours d'histoire scolaire est un concours franco-allemand. Il est ouvert aux élèves français de la 4^{ème} au baccalauréat du lycée général ou professionnel. Les élèves allemands participent de la 8. Klasse jusqu'à l'Abitur.

Comment s'inscrire ? A partir d'octobre 2018 sur le site : www.eustory.fr

Comment réaliser une contribution ? Une contribution peut être réalisée de façon individuelle ou collective : soit par un groupe d'élèves, soit par une classe entière. Les élèves peuvent être accompagné.e.s par un tuteur ou une tutrice qui peut être leur enseignant.e. Une contribution établie en tandem franco-allemand est privilégiée (un.e élève français.e peut coopérer avec un.e élève allemand.e, un groupe d'élèves français.es peut coopérer avec un groupe d'élèves allemand.e.s, une classe française peut coopérer avec une classe allemande).^{*} Toutefois, une contribution mono-nationale est acceptée (réalisée en travail individuel ou collectif). Dans ce cas, une partie de la contribution doit faire référence à l'histoire allemande et/ou l'histoire européenne (par exemple par le choix de sources allemandes ou européennes). Bien évidemment, des enseignants d'histoire peuvent coopérer avec des enseignants de langue, d'arts plastiques, de musique, etc.

Les contributions doivent avoir été réalisées pendant l'année scolaire 2018/19 et ne pas avoir été présentées ailleurs.

^{*}NB : Dans le cadre du concours d'histoire scolaire EUSTORY-France, les rencontres de classes partenaires françaises et allemandes bénéficieront d'un soutien prioritaire de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) selon les directives en vigueur.

Quelle forme ? Toute contribution est libre de choix (livre, texte, collage, fichier audio, film, blog, etc). Les approches créatives sont les bienvenues, à condition que les contributions

restent en lien avec la thématique historique demandée. Une contribution qui n'a pas de rapport avec la thématique est considérée comme « hors sujet » et ne sera pas prise en considération par le jury.

En cas de citations (directes ou indirectes), merci de fournir leurs sources.

Quelle taille ? Les contributions individuelles écrites ne doivent pas dépasser 15 pages, des contributions collectives écrites devront se limiter à 25 pages maximum.

Pour les films et enregistrements audio, la durée maximale est fixée à 15 min.

Quel format ? Audios en format mp3, vidéos en format mp4 et documents écrits en format PDF. Les contributions en 3D telles que des sculptures, des collages, des jeux, etc, doivent être prises en photo et envoyées dans ce format. Les objets originaux seront envoyés par voie postale à la demande du jury.

Quelle langue ? Une contribution peut être remise en français **ou** en français avec des passages en allemand **ou** en allemand **ou** en allemand avec des passages en français.

Carnet de bord : Un rapport de 3 pages maximum devra impérativement être fourni pour permettre d'informer le jury des conditions dans lesquelles une contribution a été réalisée et de l'évaluer au mieux à la lumière de ces éléments. Il peut être rédigé par les élèves ou par les enseignant.e.s. Dans celui-ci, il est important de mentionner comment ont été partagées les tâches (surtout entre élèves et tuteur/tutrice). Vous vous exprimerez librement sur votre participation au concours, en abordant les points suivants : le choix du sujet, le déroulement et l'évolution du projet (recherches, temps passé sur le projet, coopération entre élèves, contact avec le partenaire éventuel, etc.), les éléments positifs et moins satisfaisants au niveau de la contribution mais aussi du travail en groupe en général, etc. Une contribution sans carnet de bord ne sera pas prise en compte par le jury.

Comment soumettre une contribution ? Une contribution accompagnée du carnet de bord est à déposer jusqu'au **25 mars 2019** (avant minuit) sur le site www.eustory.fr.

À quoi les participants donnent-ils leur accord ? Les participant.e.s au concours d'histoire scolaire et leurs tuteurs et tutrices consentent à ce que leurs données soient enregistrées et puissent être consultées dans le cadre de la présentation des résultats du concours. Les participant.e.s accordent le droit illimité aux organisateurs de EUSTORY-France d'utiliser les contributions, de manière inchangée, éditée ou remaniée. Les organisateurs de EUSTORY-France ont le droit de transférer à des tiers, comme par exemple des représentants des médias, tout ou partie des droits illimités dont ils bénéficient pour les contributions, ou bien d'accorder à ces tiers des droits d'utilisation.

Recours juridique : Les contributions sont évaluées par un jury indépendant qui décide également de la remise des prix. La décision est définitive et ne peut pas être contestée, le recours juridique est exclu.

Séminaire pédagogique : Le séminaire pédagogique s'adresse aux enseignant.e.s ainsi qu'aux tuteurs et tutrices. Il aura lieu les 16 et 17 janvier 2019 à l'Institut Goethe à Paris. Si vous souhaitez participer à ce séminaire, nous vous prions de nous en informer lors de la pré-inscription. Le nombre de participant.e.s est limité à 25 personnes.

Prix : Des prix sont attribués par le jury en fonction des niveaux : collège, lycée général et lycée professionnel. Pour chaque catégorie, un premier prix recevra 1.000 €, un deuxième prix 500 €. D'autres prix seront éventuellement attribués selon des critères comme l'originalité ou l'actualité.

Les lauréat.e.s du concours d'histoire peuvent postuler pour participer à un séminaire d'histoire (« *History Camp* ») proposé par la fondation *Körber-Stiftung* aux jeunes à partir de 16 ans en automne 2019.

Diplôme de participation : Chaque élève ayant participé au concours d'histoire recevra un diplôme de participation. Attention : les contributions « hors sujet » et/ou non accompagnées du carnet de bord ne recevront pas de diplôme de participation.

Calendrier prévisionnel du concours :

Octobre 2018 : Lancement officiel du concours auprès des professeurs et de leurs élèves et début des inscriptions sur le site www.eustory.fr.

16 et 17 janvier 2019 : Séminaire pédagogique à l'Institut Goethe à Paris pour les enseignant.e.s des classes et les tuteurs et tutrices de groupes.

Jusqu'au 25 février 2019 : Inscription définitive pour participer au concours d'histoire.

25 mars 2019 : Dernier délai pour soumettre une contribution.

A partir d'avril 2019 : Travail du jury et session de délibération.

Début juin 2019 : Cérémonie de remise des prix.

Automne 2019 : Les lauréat.e.s du concours d'histoire peuvent postuler pour participer à un séminaire d'histoire (« *History Camp* ») organisé par la fondation *Körber-Stiftung*.
Participeront les lauréat.e.s des concours d'histoire nationaux de 23 pays qui forment le réseau international EUSTORY.

Contact, informations et inscription :

www.eustory.fr

Fédération des Maisons Franco-Allemandes

Maja Petersen

Courriel : info@eustory.fr

Téléphone : +33 (0)3 80 68 86 01